



COMMUNIQUÉ

7 juillet 2020

Augmentation du nombre de fidèles aux célébrations

Aux responsables de paroisses
Aux présidents(es) d'assemblée de fabrique

Bonjour,

Dans un point de presse du 29 juin dernier, en réponse à une question concernant le nombre possible de personnes dans une église, le Dr Horacio Arruda, directeur de la Santé publique, élargissait la limite des 50 personnes dans les lieux de culte.

Les exigences qu'il demande sont claires :

- en tout temps, le respect de la distanciation physique de 2 mètres;
- le lavage des mains;
- le port du masque;
- pas de chant dans l'assemblée;

en plus, bien entendu, des autres consignes usuelles, telle la désinfection des lieux entre chaque utilisation.

Le Dr Arruda n'a pas précisé le nombre de personnes et nous attendons une annonce officielle en ce sens.

Toutefois, de concert avec l'Assemblée des évêques du Québec, nous considérons qu'à compter de maintenant, nous pourrions tenir nos rassemblements dans les églises (messes, célébrations de la Parole, baptêmes, mariages, funérailles), avec une possibilité d'accueillir un nombre plus élevé de fidèles.

Cette possibilité ne doit pas devenir un relâchement. Demeurons donc vigilants et prudents, par amour de soi et de notre prochain.

Dans la joie et l'espérance du Ressuscité!

† Claude Hamelin
évêque de Saint-Jean-Longueuil